

Maîtriser la production... comment ?

La MLR (Moyenne Laitière de Référence) doit être calculée à partir des quotas laitiers de la campagne 2010/2011 et non pas à partir du niveau de production de la meilleure des cinq dernières campagnes. Choisir la deuxième option serait accepter de favoriser les «dépasseurs», peu soucieux de la filière Comté, qui ont récemment produit plus que leur quota.

La maîtrise de la production passe aussi par une filière Comté exigeante, qui organise des contrôles réguliers sur les exploitations. Aucune filière ne peut prétendre être de qualité sans garantir un contrôle sérieux. Les résultats de ces contrôles ne doivent pas être tus mais publiés sous forme de statistiques dans une lettre diffusée aux producteurs par les coopératives.

Le « lait de dégagement » ne peut être que marginal et dans le cadre de règlements

intérieurs bien ficelés. Instaurer une double production sur les fermes, avec côte à côte un « quota » lait AOP et un « quota » lait standard non limité, condamnerait à terme la filière... Outre que cela conduit à engorger encore plus cette dernière, voire à produire ce lait à perte selon le niveau des prix, l'augmentation de production dans les élevages en AOP, par l'intensification des pratiques qu'elle induit, menace directement le cahier des charges du Comté. Les producteurs en AOP ne doivent jamais oublier qu'ils sont producteurs de fromages avant d'être producteurs de lait.

Des formations techniques à destination des paysans, permettant de se réappropriier le lien entre le sol et la production laitière, encouragerait une meilleure compréhension du potentiel de production de chaque ferme et amènerait les paysans à limiter par eux mêmes leur production.



L'appellation Comté est à vous !

Investissez-vous dans vos ateliers pour que la filière Comté reste celle qui a fait sa renommée et ne soit pas détournée par ceux qui n'ont pas compris sur quels fondamentaux elle repose. Vous pouvez aussi rejoindre la Commission Comté de la Confédération paysanne, espace d'échanges où les paysans s'engagent pour l'avenir de la filière.

POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE DANS LA FILIERE Comté

L'agriculture paysanne est une démarche globale, une agriculture pour produire, employer, préserver qui porte les trois dimensions économique, sociale et environnementale. Voici quelques pistes pour que la filière Comté soit encore davantage dans une démarche d'agriculture paysanne.

Travail avec la nature

Nous militons pour :

- * Abaisser à terme le plafond des 4600 L/ha
- * Favoriser le lait d'été
- * Le respect d'un équilibre entre prairies naturelles et prairies temporaires
- * Des pratiques culturales et d'élevage favorisant une bonne microflore lactique du lait garante de la qualité organoleptique des fromages

Autonomie

L'AOP permet :

Une bonne valorisation économique qui rend moins dépendant des aides

Nous militons pour :

- * La recherche d'une autonomie maximale pour l'alimentation
- * Une diminution du plafond de concentrés à 1500 Kg/vache/an, garante d'un lien renforcé au terroir
- * Un encadrement de l'affouragement en vert dans la durée
- * La limitation de la dépendance aux énergies fossiles

Qualité des produits

Nous militons pour :

- * Un renforcement du cahier des charges de l'AOP Comté afin de garder un produit authentique et crédible pour le consommateur
- * Que le CIGC ne déroge pas à l'interdiction des OGM et des produits issus de la mutagenèse

Répartition

L'AOP permet :

La répartition de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière, rendue possible aujourd'hui par la MPN

Nous militons pour :

L'entrée de nouveaux producteurs plutôt que l'augmentation de la quantité de lait produite par producteur



Développement local

Nous militons pour :

- * Le maintien de coopératives fromagères nombreuses donc de paysans nombreux
- * Une implication forte des paysans au sein des coopératives

Transmissibilité

L'AOP permet :

- * Le maintien de petites fermes qui seront plus facilement transmissibles
- * Une filière attractive pour les jeunes

Nous militons pour :

- * Limiter les agrandissements
- * Un droit de regard du CIGC lors d'une installation ou d'un regroupement d'exploitations pour vérifier la possibilité réelle de respect du cahier des charges (notamment obligation de la pâture)



AOP Comté

Le Comté : un patrimoine collectif à partager

Depuis quelques années, nos filières de qualité ont connu une réelle embellie économique et ont été épargnées par la crise qui a touché la plupart des productions agricoles.

Mais l'avenir n'en demeure pas moins incertain. Avec la disparition des quotas, la réforme de la PAC et la crise économique qui se poursuit, les AOP franc-comtoises sont à un tournant. Rien n'est jamais acquis.

Notre trajectoire à tous, producteurs, coopératives, affineurs, dépendra du projet que nous déciderons de construire pour notre filière.

Deux scénarios...

Concrètement, deux options s'offrent à la filière Comté. La première consisterait à privilégier l'accroissement de la productivité et de la production, dans une logique d'industrialisation dont l'objectif serait la conquête d'hypothétiques nouveaux marchés. C'est le scénario productiviste.

La seconde repose sur l'idée de maintenir et renforcer ce qui marche et fait le succès actuel de l'AOP : un produit de qualité, s'appuyant sur des savoir-faire et dont l'offre s'adapte à la demande.

Au sein de la filière, ces deux visions antagonistes s'affrontent. Il est donc important pour les paysans de faire leur choix, que ce soit dans leurs pratiques sur leurs fermes, ou dans leurs coopératives.

... Un seul choix

Un cahier des charges exigeant et une maîtrise de la production, c'est ce qui fait la force du Comté, chacun le sait. La logique d'industrialisation voulue par certains conduirait exactement à l'inverse : un produit bas de gamme et abondant. Qui peut croire dans ces conditions que le prix du lait serait ce qu'il est aujourd'hui ?

L'avenir de la filière Comté, des producteurs et des territoires qu'elle fait vivre, ne peut s'appuyer que sur la réaffirmation de ses fondamentaux et de ses valeurs : un scénario « patrimonial » en quelque sorte.

Pour ceux que ces contraintes rebutent, il existe un marché dont le cahier des charges et l'organisation économique répond parfaitement à leurs attentes : la filière lait standard ...

LE SCENARIO « PATRIMONIAL », ...QUE DES AVANTAGES

L'option dite « patrimoniale » suppose l'existence de règles de production fortes, partant du constat que le cahier des charges est à la base de la réussite du système.

En effet, d'une part elles limitent « naturellement » la production et donc le risque de surproduction. D'autre part, ce sont ces règles, **environnementales, sociales, qui construisent l'image de qualité** du produit auprès des consommateurs et créent sa forte valeur ajoutée.

Qui plus est, dans une période où les coûts de production augmentent, **le cahier des charges**, en imposant des systèmes de production économes et autonomes privilégiant le pâturage, **est le moteur de la performance économique des exploitations.**

Les règles du cahier des charges n'ont jamais empêché l'augmentation de la production de Comté ces 30 dernières années. Bien au contraire. Depuis près de 25 ans, la production de Comté ne cesse d'augmenter. De 30 000 tonnes au début des années 90, nous sommes passés à plus de 55 000 tonnes aujourd'hui.

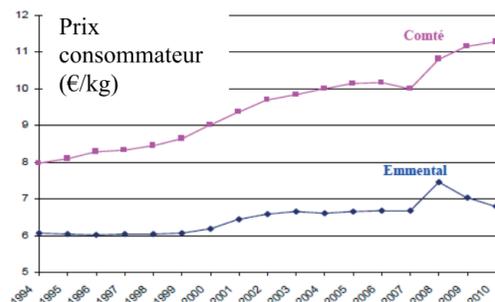
Si de nouveaux marchés se présentent, ils pourront être approvisionnés par une augmentation du nombre de producteurs. Les candidats potentiels sont suffisamment nombreux du côté des producteurs de lait standard. Une intensification des pratiques et une augmentation de production sur les fermes existantes pourraient certes répondre à une nouvelle demande, mais au prix d'une standardisation du produit et d'une détérioration de son image, entraînant l'effondrement de sa valorisation.

Pour s'en convaincre, il suffit de comparer l'évolution du Comté et de l'Emmental...

L'Emmental, l'exemple à ne pas suivre.

L'Emmental a pris il y a longtemps le chemin de l'industrialisation qu'on voudrait imposer aujourd'hui au Comté. Au delà de la différence de prix du lait payé au producteur, qui se passe de commentaires, une étude comparative du Ministère de l'Agriculture fait apparaître également que pour 1000 L collectés **le nombre d'emploi induit est 5 fois supérieur en Comté.**

De même, le prix de vente du Comté n'a cessé d'augmenter, alors que celui de l'Emmental a stagné, voire régressé.



Fruitières, des outils à préserver

Il y a actuellement près de 140 ateliers qui fabriquent du Comté dont 125 fruitières. Il n'y a pas de fatalité à la disparition des petites coopératives. D'après les études menées par l'Enesad de Dijon, « *le volume de lait traité n'apparaît pas comme le seul critère déterminant la pérennité de la structure, et de nombreux autres facteurs interviennent.* »¹

Afin de garder la valeur ajoutée sur le territoire, avec un maillage dense de petites entreprises, de conserver un contrôle local par les producteurs, des outils de collecte et de première transformation, le maintien des petites fruitières doit être une priorité de la filière. L'avenir du Comté en dépend.

Le fonds d'investissement des FDCL permet d'intervenir sur des fruitières en difficulté, mais d'autres outils restent à inventer notamment pour limiter la taille des ateliers mais aussi celle des exploitations car les deux sont étroitement liées. Une attribution plus ciblée de plaques vertes vers des fromageries de petite taille qui accueilleraient de nouveaux producteurs pourrait être un moyen efficace d'enrayer la chute des ateliers.

¹ Kröll J.C., 2008. La filière laitière de Franche-Comté, quelles perspectives pour les productions AOP dans un contexte économique troublé. ENESEA Dijon. 68 p.

FERME D'AVENIR DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il n'y a pas de ferme modèle, mais il y a bien un modèle d'agriculture dans lequel s'inscrire. Une ferme d'avenir se doit d'être cohérente avec le scénario patrimonial précédemment décrit, ce qui implique certaines options en termes de système d'exploitation et de stratégies économiques.

La filière Comté connaît comme partout une augmentation régulière de la taille des exploitations et une baisse du nombre de producteurs. C'est une perte d'emplois pour le territoire mais c'est aussi une dérive inquiétante, car l'accroissement de la production par UTH n'est pas sans conséquences. Elle a un double effet :

- une perte de maîtrise globale du système : parcellaire, fourrages, troupeau (qui se traduit par une perte de productivité et d'efficacité économique au delà d'un certain quota par travailleur).
- une fuite en avant au niveau de la mécanisation : affouragement en vert, mélangeuse ou encore comme le voudraient les tenants de l'industrialisation, le robot de traite.

Cette perte de savoir-faire et cette industrialisation latente sont inconciliables avec une démarche en AOP.

Oui à l'ouverture de la filière ...Mais à de nouvelles exploitations !

La période de marché favorable pour la filière Comté doit être l'occasion d'accueillir de nouveaux producteurs et de renforcer ainsi les petits ateliers.

Non aux attributions systématiques de plaques vertes !

L'attribution systématique de 3 tonnes de fromage plaqué lors d'une reprise d'exploitation engendre une intensification rampante dans de nombreuses exploitations et peut déséquilibrer leur fonctionnement. D'ailleurs, selon les chiffres mis en avant par le CIGC, une augmentation de la production entraînerait une baisse du revenu pour 70 % des exploitations.

Affouragement en vert : une pratique à limiter

Conçu à l'origine comme un outil de dépannage dans certaines conditions, il se voit aujourd'hui presque généralisé, notamment dans les grosses structures...

Comment dès lors défendre une AOP qui dans ses publicités, affiche des vaches pâturant dans les gentianes ?

La Confédération paysanne est pour l'interdiction pure et simple du maïs dans l'affouragement en vert. Elle demande aussi la limitation de l'affouragement en vert à 45 jours par an, un seul repas par jour, car cette pratique conduit à la banalisation du Comté.

S'inscrire dans une « *filière d'avenir* », c'est donc avant tout **assurer le respect du cahier des charges**, et participer à la maîtrise de la production. En terme de conduite d'exploitation, cela doit notamment conduire à **limiter l'apport en aliments concentrés et l'intensification herbagère.**

Les études des réseaux *d'élevage* le montrent : **il existe des marges de progression importantes sur nos fermes.** L'avenir passe donc d'abord par l'optimisation de nos systèmes d'exploitation.

EN MAITRISANT LEUR PRODUCTION, LES PAYSANS MAITRISENT LEURS PRIX

Dans les conditions pédo-climatiques contraignantes qui sont celles du massif du Jura, il serait illusoire de vouloir rivaliser avec les régions les plus productives du reste de l'Europe. La seule alternative est donc de valoriser les systèmes herbagers, en s'orientant vers des productions spécifiques à forte valeur ajoutée.

Maîtriser la production... pourquoi ?

La maîtrise de la production permet de maintenir une offre de Comté qui corresponde à la demande. Ainsi, **le prix ne chute pas et reste rémunérateur** pour les producteurs.

Au contraire, une augmentation forte du volume de production conduirait à approvisionner de nouveaux marchés, parfois peu rémunérateurs et dégradants pour l'image du produit.

Est ce là notre but, à nous producteurs de lait à Comté, inonder les marchés de mauvaise qualité ? Non, notre objectif est bien davantage de vivre **de notre production et de jouir d'une bonne qualité de vie.**

La limitation du lait à l'hectare et par vache est aussi nécessaire pour **produire un fromage de qualité.**

La maîtrise de la production permet aussi de **préserver notre environnement.**

Si le Comté est un patrimoine collectif à protéger il deviendrait insupportable que les dérives productivistes d'une minorité d'agriculteurs par rapport aux règles de bonnes

pratiques agro-écologiques du cahier des charges contribuent à la dégradation d'un autre patrimoine collectif - de toute la société celui là - les ressources naturelles du massif jurassien : l'air, l'eau, le sol, la diversité floristique, les rivières, etc...

La conjoncture laitière actuelle fait que **le besoin de maîtrise de la production devient particulièrement urgent.** Avec la disparition des quotas, l'attribution de plaques vertes supplémentaires aux nouveaux installés et les derniers ajustements du cahier des charges du Comté, le potentiel « administratif » de production des fermes devient largement supérieur à leur potentiel technique et dépasse nettement les ventes.

Ces deux dernières années, les conditions climatiques difficiles ont naturellement limité la production et repoussé l'échéance d'une crise. Il n'en reste pas moins que **l'augmentation du potentiel de production pourrait rapidement entraîner une déstabilisation de la filière.**



CIGC : Un rôle accru dans les années à venir ?

Jusqu'à aujourd'hui, le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté gérait les plaques vertes dans une production laitière encadrée par les quotas. Avec la fin de ces derniers il va falloir, d'une manière ou d'une autre, contrôler les volumes de lait, son rôle va s'en trouver accru.

